



CAHIER DES CHARGES

COMMUNICATION 2019

Dieulefit, le 28 août 2018

Projet : Création d'une nouvelle identité visuelle, d'une charte graphique pour la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit

INTRODUCTION

CONTEXTE

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, lieu de présentation de l'histoire potière du territoire, d'expositions temporaires de céramiques contemporaines, de formation professionnelle, de pratiques amateurs, veut renouveler son image. Pour se faire la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit veut faire appel à un prestataire extérieur pour créer une identité visuelle et réaliser l'ensemble de sa communication.

COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE

Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit

8, rue Garde de Dieu - 26 220 DIEULEFIT

Personne Responsable du Marché : Monsieur Jean—Marc AUDERGON

Personne en charge du dossier : Nadège LOCATELLI-

Tel : 04 75 50 20 98 – direction@maisondelaceramique.fr

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

OBJECTIFS:

Se basant sur les besoins et expériences antérieures, la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit a la volonté de se créer une identité visuelle claire et adaptée aux missions qui lui sont confiées, à savoir :

- Conserver, enrichir et mettre en valeur le patrimoine local hérité d'une tradition potière toujours vivante ;
- Préserver et développer les connaissances et les savoir-faire techniques ;
- Former aux métiers de la céramique ;
- Impulser des recherches techniques et plastiques ;
- Encourager, aider et promouvoir la création ;
- Contribuer à la relance économique de l'activité céramique ;
- Susciter l'intérêt du grand public et des créateurs pour le travail de la terre ;
- Faire de la structure un équipement mixte de service, d'échanges et d'actions innovantes qui soient autant de produits d'appel pour l'économie touristique du Pays de Dieulefit.

PRESTATIONS:

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit souhaite que la prestation soit réalisée par un/e personne graphiste qui devra être capable de répondre aux différents points du cahier des charges. Les compétences devront être clairement identifiées.

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit aura un seul interlocuteur, garant de la prestation. Elle se charge de faire une consultation pour connaître l'entreprise qui sera en charge de l'impression des documents.

Le prestataire devra être en mesure de travailler en collaboration un webmaster dans la réforme de notre site internet (prévu pour 2020).

LE PRESTATAIRE SERA CHARGE :

- de la réflexion / création d'une identité visuelle
- de la conception des documents papier en concertation avec la Maison de la Céramique nécessitant réunions de travail et relevés de décisions ;
- du suivi de fabrication,
- et de la fourniture pour chaque document d'une copie CD Rom permettant à la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit d'effectuer toute utilisation qu'elle jugera utile.
- D'accompagner un webmaster dans la réalisation du site internet, de manière à être en cohérence avec la charte graphique (année 2020)

UNE IDENTITÉ VISUELLE

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit regroupe en son sein

- un musée sur l'histoire de la poterie locale

- un centre de formation au métier de céramiste tourné vers l'innovation et la création,
- des ateliers de pratiques amateurs
- un espace d'expositions temporaires dédiées principalement à des œuvres contemporaines.

Ici, le propos est la céramique, un matériau qui a le privilège de rassembler histoire, science et art.

La charte graphique doit

- englober l'aspect contemporain mais aussi traditionnel / représenter les ambitions du lieu,
- s'inscrire dans le présent avec une image actuelle,
- être suffisamment sobre pour bien vieillir

Nous recherchons donc un(e) graphiste compétent(e) qui possède un sens des compositions et un regard artistique.

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit veut créer différents supports de communication se basant sur une identité visuelle commune : couleurs, police...

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit souhaite créer un logo spécifique et une signature qui reflètent à la fois l'espace muséal et le lieu d'expression contemporaine.

Il s'agira de décliner cette identité visuelle sur tous les supports de communication :

- o Logo
- o Carte de visite
- o Papier en tête de la structure + papier en tête de la formation professionnelle
- o Plaquette permanente du site + Plaquette sur les pratiques amateurs
- o Plaquettes, affiches, cartons d'invitation liés aux expositions temporaires
- o Encarts publicitaires
- o Dossier de presse
- o Programme des stages professionnels
- o Tract de présentation de la formation professionnelle
- o Signalétique extérieure de la structure (prévue en 2020)
- o Site internet (prévu en 2020)

UNE EN-TÊTE DE DOCUMENT (+ PIED DE PAGE EVENTUEL) :

Le papier à en-tête servira à la communication externe et interne. Ils devront clairement être identifiés.

L'en-tête devra mentionner le nom Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, l'adresse complète (rue, code postal et ville), le numéro de téléphone, l'adresse mail, l'adresse du site Internet.

Papier à en-tête : format 210mm x 297mm

Carte de visite format : 85mm x 55mm

Ces mêmes éléments seront à décliner pour la partie formation professionnelle en rajoutant les logos de nos partenaires sur la formation.

Papier à en-tête : format 210mm x 297mm

Carte de visite format : 85mm x 55mm

EXPOSITIONS : AFFICHES, AFFICHETTES, CARTONS D'INVITATION, ENCARTS PUBLICITAIRES, BACHES

Les affiches et les affichettes seront déclinées en fonction des différentes expositions de l'année. Le format doit être pensé par rapport à une taille d'enveloppe et ne pas avoir un coût d'envoi supérieur à un affranchissement normal tarif lettre (pour les cartons d'invitations). Le prestataire retenu aura la charge de réaliser durant au moins trois années la communication de la Maison de Céramique du Pays de Dieulefit.

- Les affiches des trois expositions de l'année
- Flyers des trois expositions de l'année
- Cartons des trois expositions de l'année
- Trame du dossier de presse (valable pour les trois années)
- Encarts publicitaires des expositions (1/4 de page revue de la Céramique et du Verre et ¼ de page dans la Revue des Ateliers d'Arts de France) de chaque exposition
- Bâche servant de titre à l'exposition (100 cm de large x 300 cm de haut) et reprenant l'esprit de l'affiche pour chaque exposition

AUTRES DOCUMENTS

- Un dépliant pour le musée (réalisé pour les trois ans à venir)
- Un dépliant pour les pratiques amateurs (à réactualiser chaque année) + bulletin d'inscription au stage
- Une trame pour les stages professionnels de l'année (valable pour les trois années) + bulletin d'inscription
- Une trame de présentation pour les stages professionnels (une page/ stage)
- Un tract présentant la formation professionnelle.

En fonction des besoins de l'exposition, le prestataire peut être amené à réaliser des panneaux pour l'exposition ou des bâches supplémentaires. Sur certaines expositions, le prestataire pourra également être amené à travailler sur la mise en page d'une publication.

Dans ce cas-là, pour ces prestations supplémentaires le prestataire pourra être sollicité pour établir un devis.

CONTRAINTES :

Hormis les éléments de communication des expositions, la plaquette permanente du musée et la plaquette des pratiques amateurs, l'ensemble des éléments devront être modifiables par nos soins en fonction des actualités de l'année ou de l'évolution de la formation, de la programmation des stages.... Il est prévu que ces éléments soient imprimés directement depuis nos postes informatiques sur notre photocopieur.

La police retenue devra être courante afin de pouvoir s'afficher correctement sur tous les ordinateurs en cas d'envoi mail.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

1. Délai d'exécution, et prix proposé
2. Originalité / esthétique des créations graphiques
3. Respect du cahier des charges (réponse sur l'ensemble des supports)
4. Références et expériences (en graphisme, création de documents papier et de site web)
5. Compétences de l'équipe, moyens matériels et humains.

Dans ce premier temps le devis demandé porte sur :

- La réalisation d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique déclinée sur les papiers en tête, carte de visite et trame de dossier de presse
- La création d'une affiche type (dont les éléments seront repris pour les trois expositions de l'année avec seulement le changement de visuel et de dates)
- La déclinaison de cette affiche en carton d'invitation, flyers, encarts publicitaires, ainsi qu'en bache (300 mm x 100 mm) à l'entrée de l'exposition.
- Le coût de la déclinaison du modèle type d'affiche, de flyers et de carton d'invitation pour chacune des trois expositions de l'année
- La réalisation de la plaquette permanente
- La réalisation de la plaquette amateur

I) CONTRAINTES

Contraintes de coûts

Le devis du prestataire devra détailler les coûts de chaque support de communication. Les temps passés et les taux horaires devront être précisés.

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit a provisionné une enveloppe à hauteur de 4500€ pour la réalisation de cette commande, sachant que le ou la graphiste retenu(e) aura le marché pour les trois années à venir. (soit 2019, 2020, 2021). Son travail pour les années 2020 et 2021 portera sur un changement de visuel de l'affiche et la déclinaison sur les trois expositions et les autres supports : flyers, cartons d'invitation, encarts publicitaires. De même pour le dépliant amateurs, la trame sera identique, le travail portera sur la mise à jour des dates et de nouvelles photos.

L'enveloppe prévue le travail de l'année 2020 et de l'année 2021 est de 4000€ par année.

Contraintes de délais

Le prestataire devra être en mesure de réaliser les 1^{ers} éléments dès le mois de janvier 2019 (dépliants pratiques amateurs et dépliant musée).

Droit d'auteurs

Absence de droits réservés sur les documents. La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit se réserve à tout moment la possibilité de modifier ou de rééditer le document sans nécessité d'autorisation préalable.

II) DEROULEMENT DU PROJET ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Planification

Date limite de réception des offres : lundi 01 octobre 2018 à 17h.

- Semaine 41 : sélection de trois prestataires
 - 19 novembre : les trois prestataires retenus doivent être en mesure de présenter leur travail
- Pour les deux candidats qui ne seront pas retenus à l'issue de cette 2^e phase de sélection, ils recevront une indemnité de 250€ pour leur travail de recherche.
- Début décembre : choix du prestataire sur projet
 - Janvier 2019 : réalisation des premières éléments (plaquettes amateurs, plaquettes musée)

Procédure de passation :

Procédure adaptée en application de l'art 28 du code des marchés publics.

Conditions de participation:

Pièces administratives :

Les seules pièces administratives demandées dans le dossier de candidature sont :

- une déclaration sur l'honneur, sur papier libre, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Pièces techniques :

- a) Le présent cahier des charges de la consultation signé.
- b) Devis signé avec chiffrage détaillé.
- c) Dossier technique comprenant des expériences du prestataire.

III) AUTHENTIFICATION

Date et signature du prestataire

Fait le / / 2018

Le Prestataire

A

.....